

A NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE.

Communiqué de Presse

SBI et Amundi lancent conjointement l'introduction en bourse de SBI Funds Management

6 Novembre 2025 - State Bank of India (« **SBI** ») et Amundi ont conjointement initié l'introduction en bourse de SBI Funds Management Private Limited (« **SBIFM** »). Cette cotation sur les bourses indiennes devrait être réalisée en 2026, sous réserve des autorisations réglementaires et des conditions de marché.

Etabli en 1992 et actuellement détenue par SBI (61,9%), Amundi (36,4%) et les collaborateurs¹, SBIFM est devenue le leader de la gestion d'actifs en Inde, avec une part de marché supérieure à 15,5%² pour les fonds communs de placement, et un encours total sous gestion de 28,31 billions INR (269 milliards d'euros)³.

Lors de la cotation, il est prévu que 10% du capital de SBIFM soient introduits en bourse, dont 6,3% par SBI et 3,7% par Amundi.

Valérie Baudson, directrice générale d'Amundi, a déclaré : « *SBIFM s'est imposée comme le leader de l'industrie de la gestion d'actifs en Inde. L'entreprise a su se développer avec succès, tirant parti de la puissante capacité de distribution de SBI en Inde, combinée à l'expertise mondiale d'Amundi en gestion d'actifs. Cette introduction en bourse permettra de matérialiser la valeur créée conjointement par SBI et Amundi, qui poursuivront leur partenariat à long terme sur un marché indien en forte croissance et qui présente un important potentiel de développement.* »

Le président de SBI, Shri Challa Sreenivasulu Setty, a commenté : « *SBI Funds Management Limited sera la troisième filiale de SBI à être cotée, après SBI Cards et SBI Life Insurance. Compte tenu de la performance soutenue et de la position de leadership de SBIFM, le lancement de ce processus d'introduction en bourse est jugé opportun. Au-delà de la maximisation de la valorisation pour les actionnaires actuels, l'IPO sera une opportunité d'investissement pour des actionnaires individuels, permettra au marché de participer à l'opération, et conduira à une meilleure connaissance des produits auprès d'un plus grand nombre d'investisseurs potentiels. Cela renforcera la visibilité de la société, consolidant ainsi sa position de leader dans l'industrie de la gestion d'actifs.* »

¹ 1,7 % du capital de SBIFM est détenu par les employés et d'autres personnes physiques.

² Source: Association of Mutual Funds in India - AMFI 30.06.2025

³ A fin septembre 2025

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux⁴, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 300 milliards d'euros d'encours⁵.

Ses six plateformes de gestion internationales⁶, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 600 professionnels dans 35 pays.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com

Contacts presse :

Natacha Andermahr

Tél. +33 1 76 37 86 05

natacha.andermahr@amundi.com

Corentin Henry

Tél. +33 1 76 36 26 96

corentin.henry@amundi.com

Contacts actionnaires :

Cyril Meilland, CFA

Tél. +33 1 76 32 62 67

cyril.meilland@amundi.com

Thomas Lapeyre

Tél. +33 1 76 33 70 54

thomas.lapeyre@amundi.com

Annabelle Wiriath

Tél. +33 1 76 32 43 92

annabelle.wiriath@amundi.com

A propos de SBIFM

SBIFM est la branche de gestion d'actifs de SBI Mutual Fund, et constitue une coentreprise entre State Bank of India (SBI), la plus grande banque indienne, et Amundi, le premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers gestionnaires d'actifs mondiaux. Avec plus de 38 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement, SBIFM apporte une expertise approfondie et une réputation bien établie dans le secteur indien de la gestion d'actifs.

SBIFM propose une gamme complète de solutions d'investissement, notamment des fonds communs de placement, des fonds d'investissement spécialisés (SIF), des services de gestion de portefeuille, des fonds offshore, des fonds d'investissement alternatifs (FIA) et des offres spécialisées via GIFT City. Ces solutions s'adressent à une base d'investisseurs diversifiée, comprenant des investisseurs particuliers, des particuliers fortunés et très fortunés, des Indiens non-résidents, des entreprises et des clients institutionnels.

SBIFM a été la première société de gestion d'actifs du secteur des fonds communs de placement en Inde à adopter le code de conduite des gestionnaires d'actifs du CFA Institute, démontrant ainsi son engagement envers les normes les plus élevées en matière d'éthique et de professionnalisme. Elle est également signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), soulignant ainsi son engagement en faveur d'un investissement durable et responsable.

⁴ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024

⁵ Données Amundi au 30/09/2025

⁶ Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)

Informations importantes / Avertissement

Ce communiqué de presse est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations contenues dans le présent communiqué concernant Amundi, SBI et SBIFM sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble de la transaction envisagée, et Amundi décline toute responsabilité à l'égard de l'usage, quel qu'il soit, que ces journalistes et professionnels de la presse et des médias sont susceptibles de faire de ce communiqué de presse et de l'information qu'il contient, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale. Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont exactes à la date du 6 novembre 2025, sauf indication contraire, et sont fondées sur des sources qu'Amundi considère comme fiables à la date du présent communiqué. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis.

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne peuvent être diffusés, publiés ou distribués, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie ou dans tout autre État ou juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution serait illégale. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse, et des informations qu'il contient, peuvent, dans certains pays, faire l'objet de réglementations spécifiques.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt dans le cadre d'une offre au public. Ce communiqué de presse et son contenu ne sont pas destinés à constituer l'un des documents suivants : "offer letter", "offering circular", "offering document", "information memorandum", "private placement offer cum application letter", "draft red herring prospectus", "red herring prospectus", "invitation", "advertisement" or "prospectus" (tels que définis par le *Companies Act 2013*, tel que modifié, ainsi que par les règles, règlements, notifications, lignes directrices et clarifications émis en application de celui-ci, par le *Securities and Exchange Board of India (Issue of Capital and Disclosure Requirements) Regulations 2018*, tel que modifié, et par toute autre loi applicable en Inde). Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à constituer une publicité et ne constitue pas, ni ne fait partie d'une offre, d'une invitation ou d'une sollicitation d'offre au public ou à toute catégorie d'investisseurs en vue de souscrire ou d'acheter des titres, et ne doit pas être interprété comme tel. Ni ce communiqué de presse ni aucun élément qu'il contient ne saurait constituer le fondement d'un contrat ou d'un engagement quelconque, ni être invoqué dans le cadre de ceux-ci ou servir d'incitation à leur conclusion. Le présent communiqué de presse n'exprime aucune opinion ni aucun conseil et ne formule aucune recommandation en matière d'investissement dans des titres quels qu'ils soient, et ne doit pas être interprété comme tel. Aucune communication ou information relative à la transaction envisagée, à SBIFM, à SBI ou à toute entité d'Amundi ne peut être diffusée au public dans toute juridiction où un enregistrement ou une autorisation est requis. La souscription ou l'achat d'actions de SBIFM peuvent faire l'objet des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Amundi, SBI ou SBIFM décline toute responsabilité en cas de violation, par quiconque, de ces restrictions.

Espace Économique Européen (« EEE »). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre au public dans l'EEE, ni un prospectus ou une communication à caractère promotionnel, au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). En ce qui concerne chaque État membre de l'EEE au sein duquel le Règlement Prospectus est applicable (l'« **État Membre** »), aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en vue de réaliser une offre des titres au public nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Membre. Au sens du présent paragraphe, le terme « offre au public » désigne, s'agissant des titres dans un État Membre donné, toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres offerts (y compris le placement de titres en ayant recours aux intermédiaires financiers), de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire ces titres, cette définition pouvant être modifiée par toute mesure mettant en œuvre le Règlement Prospectus dans un État Membre.

Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le présent communiqué de presse est uniquement adressé et destiné aux personnes qui sont (a) des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus, tel qu'intégré au droit national en vertu de l'*European Union (Withdrawal) Act 2018*, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus au Royaume-Uni** ») et (b) (i) qui disposent d'une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de la définition de « *investment professionals* » prévue à l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le « **FPO** »), (ii) qui entrent dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FPO ou (iii) auxquelles le présent communiqué peut légalement être adressé (l'ensemble des personnes visées aux points (a) et (b) étant ci-après désignées les « **Personnes Concernées** »). Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne doivent être ni utilisés ni invoqués au Royaume-Uni par des personnes autres que les Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement visé par le présent communiqué est réservé aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord visant à souscrire, acheter ou acquérir de toute autre manière des titres ne sera conclu qu'avec des Personnes Concernées.

États-Unis. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les actions faisant l'objet de l'introduction en bourse envisagée ne seront pas enregistrées en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement préalable ou exemption d'enregistrement en l'application du *U.S. Securities Act*. SBIFM, SBI et Amundi n'ont pas l'intention d'enregistrer tout ou partie de l'introduction en bourse envisagée aux États-Unis ni de réaliser une offre au public de titres aux États-Unis.